



**ASSISTANCE TECHNIQUE POUR ACCOMPAGNER LES DIRECTIONS
RÉGIONALES DE SANTÉ ET DE PROTECTION SOCIALE DANS
L'ÉLABORATION DE PLANS OPÉRATIONNELS RÉGIONAUX
DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE**

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT
OU D'UN GROUPE DE CONSULTANTS**

Activité n° 2136

I. CONTEXTE

Au Maroc, la tuberculose reste un problème omnipotent de santé publique, elle atteint environ 36 000 personnes causant plus de 3000 décès annuellement, avec émergence de formes multi et ultrarésistantes de la maladie qui constituent une menace majeure supplémentaire.

Le programme national de lutte antituberculeuse a procédé à l'élaboration du Plan Stratégique National (PSN) pour la période 2021-2023. Ce nouveau PSN offre le cadre de référence en matière de planification stratégique et de programmation des activités de prévention, de soins et de contrôle de la tuberculose et engage le pays dans la poursuite de la dynamique d'accélération de la riposte en vue d'atteindre les objectifs fixés par la stratégie nationale et la stratégie mondiale « mettre fin à la tuberculose » et ceux du développement durable.

La mise en œuvre du PSN 2021-2023 nécessite l'implication de l'ensemble des partenaires institutionnels et des organisations de la société civile, et permettra de traduire les objectifs et activités en plans opérationnels régionaux tenant compte des spécificités locales et régionales.

Dans un contexte de réforme du système de santé national qui consacre la dimension régionale dans la planification et l'organisation des services de santé, un accompagnement pour l'élaboration des plans opérationnels régionaux de lutte contre la tuberculose et l'intégration de ces plans dans la dynamique de régionalisation en cours, est un levier pour faciliter et potentialiser leur mise en œuvre.

A cet effet, le Programme National de Lutte Antituberculeuse, avec l'appui du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, prévoit de mobiliser une assistance technique nationale pour appuyer le programme dans le processus d'élaboration de ces Plans Opérationnels Régionaux.

II. OBJECTIFS

1. Objectif general :

Mise en œuvre du plan stratégique national pour la prévention et la lutte contre la tuberculose 2021-2023 au niveau régional.

2. Objectifs spécifiques :

- Mettre en place des plans opérationnels régionaux actualisés.
- Accompagner les Unités Régionales de Coordination du PNLAT pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de plans opérationnels propres à chaque région.
- Etablir au niveau de chaque région, province et préfecture un plan opérationnel budgétisé qui synthétise les investissements humains, matériels et financiers requis par la LAT :
 - Déclinés par région, province et préfecture ;
 - Adaptés aux spécificités et besoins de chaque composante ;
 - Parfaitement intégré dans les différentes politiques et stratégies régionales et préfectorales/provinciales.
- Elaborer une matrice des indicateurs de suivi et d'évaluation du POR.

III. DESCRIPTION DE LA MISSION

- Faire une revue de littérature et mener les entretiens nécessaires avec les acteurs clés impliqués dans la LAT au niveau régional, concernant les différents aspects en relation avec la consultation.
- Etablir un état des lieux de la situation et des projets de plans opérationnels régionaux déjà initiés par certaines régions.
- Animer un atelier de 1 jour au niveau des Directions régionales de la santé et de la protection social (DRS), en impliquant les principaux acteurs au niveau régional et préfectoral/provincial qui relèvent des autres secteurs.
- Développer des POR adaptés à chaque région, dans le cadre du Plan stratégique National 2021-2023 et en parfaite cohésion avec la dynamique régionale en matière de santé publique et lutte contre les déterminants TB.
- Valider les POR auprès de l'Unité Centrale et des Unités Régionales de Coordination du PNLAT.

IV. LIVRABLES

- Un rapport sur l'état des lieux de la planification opérationnelle au niveau des différentes régions et l'état d'avancement des plans opérationnels existants au niveau des régions, provinces et préfectures.
- 12 plans opérationnels régionaux y compris la matrice des indicateurs de performances.
- Matrice des indicateurs de suivi et d'évaluation du POR.
- Rapports des ateliers organisés au niveau des DRS.
- Rapports global du déroulement de la mission.
- Différents PPT présentés lors des réunions prévues par la mission.

V. QUALIFICATION ET EXPERTISE

- Le (La) consultant (e) ou un groupe de consultants nationaux ayant un ou des diplômes d'études supérieures en santé publique ou en sciences sociales ;
- Parfaite maîtrise du Système de Santé Marocain ;
- Bonne connaissance des enjeux et réalités de la lutte antituberculeuse au niveau mondial et national ;
- Expérience acquise en matière de planification stratégique et opérationnelle ;
- Grande capacité d'analyse, d'animation d'ateliers et de rédaction ;
- Parfaite maîtrise de la langue française et arabe (écrit et oral).

VI. DELAIS

La durée de la consultation est de 36 jours.

VII. MODE ET DATE DE PAIEMENT

En accord avec le consultant selon les procédures adoptées dans le cadre du projet du Fonds mondial de lutte contre la Tuberculose, le SIDA et le Paludisme.

VIII. MODALITES DE CONTRACTUALISATION

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial- Maroc - subvention TB. La rémunération s'entend brute avant déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les Prestataires étrangers et 30% pour les personnes physiques Prestataires résidents au Maroc.

IX. PIECES A FOURNIR

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard **le 29 Juillet 2022 à minuit**, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service des MST Sida, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou aux adresses électroniques : pnlat.delim@gmail.com et f.gomri@programmefondsmondial.ma ; en mettant dans l'objet de l'email : **TDR Assistance technique pour accompagner les Directions Régionales de Santé et de Protection Sociale dans l'élaboration de plans opérationnels régionaux de lutte contre la Tuberculose.**

Le dossier doit comprendre :

- Un CV détaillé.
- Une Note méthodologique comportant une description de la méthodologie de travail qui sera adoptée pour répondre aux termes de la consultation.
- Une Proposition financière.